



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation du CR CA du 14 avril 2020
3. Point sur l'avancement connu de la fédération sur le dossier COVID
4. Participation à l'achat d'outils de protection sanitaire pour nos adhérents
5. Élaboration d'un communiqué à nos adhérents
6. Points divers

Présents

Pierre **ALBERTINI**
CHRISTIAN **BON**

Georges **CHEVALET**

GERARD **CHIOCCI**

GERARD **COUTELIER**

Bernard **GUILLEMIN**

GILLES **HUG**

CHRISTIAN **LECUYER**

Daniel **PERCIAUX**

Patrick **PORRET**

JEAN-MICHEL **ROY**

Invité présent

Daniel **GAIME**

Absent excusé

JOSEPH **BOCCARELLI**

1. PRÉAMBULE

Nous poursuivons nos Conseils d'administration en vidéoconférence « meet » le temps du confinement. Des difficultés pour certains à rejoindre la vidéoconférence que nous améliorerons pour le prochain Conseil.

Ouverture du Conseil d'Administration à 10 h 25 avec 11 des 12 administrateurs.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Après des modifications de forme, le Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration, en date du 14 avril 2020 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3. POINT SUR L'AVANCEMENT CONNU DE LA FÉDÉRATION SUR LE DOSSIER COVID

Le Président fait part de ses échanges avec le Président FFVP.

Pour obtenir la reprise d'activité le plus tôt possible avec l'accord de la DGAC, la FFVP propose un fascicule de scénarios. Ces préconisations sont en constante évolution. Un second fascicule pour la reprise d'activité des ateliers est en création.

La reprise des activités de maintenance au sein des associations pourrait intervenir le 11 mai 2020.

Pour ce qui concerne l'activité vol ce serait plus en juin.

Concernant l'aide à la participation d'achat groupé FFVP/ANEPVV, l'ANEPVV a informé la FFVP d'une mise de fonds perdus à hauteur de 15 000 € émanant du compte ANEPVV mutualisation. La FFVP consacra également 15 000 €. Les deux dotations (30 000 €) permettront l'achat de 30 000 masques non réutilisables en secours pour les entités. Un appel vers les clubs sera impulsé par la FFVP pour les besoins complémentaires en matériels de chacun.

Il est demandé à Angélique et Floriane de procéder à l'achat d'une vingtaine de masques de secours pour le siège de l'ANEPVV.

Vote à l'unanimité des administrateurs présents pour confirmer cette mise de fonds.

Prise en charge de prêts.

La fédération souhaiterait la prise en charge d'intérêts des prêts dans les cas très particuliers.

La fédération va avoir des besoins de fonds pour le CNVV. La demande pourrait être un prêt entre 200 à 300 K€ dans le cadre général des cautions de la BPI. Le Conseil d'Administration est sensibilisé aux difficultés du CNVV.

Nous aurons également des demandes de clubs et nous adoptons la position d'une étude au cas par cas de ces aides. Nous avons tout d'abord dit non mais il s'avère que la situation générale doit nous amener à assouplir notre position. La prudence est de mise. Les besoins de trésorerie des clubs sera fonction de la reprise et de l'activité résultante à la fin de la saison. Ces aides seraient issues du compte mutualisé couverture accident.

Si toutes les demandes liées à des difficultés de fonctionnement seront étudiées, il paraît nécessaire aux administrateurs que l'assortissement de l'aide soit accompagné d'une prise de garantie.

4. PARTICIPATION A L'ACHAT D'OUTILS DE PROTECTIONS SANITAIRE POUR NOS ADHÉRENTS

L'achat de matériels de protection sur les comptes accidents concerne les adhérents ANEPVV.

En plus de la dotation FFVP-ANEPVV initiale attribuée sans contrepartie aux associations et dont la part ANEPVV sera prélevé sur le compte de mutualisation accident, la fourniture de matériels de protection supplémentaires sera imputée sur les comptes accidents ou prévoyance et ne concernera que les adhérents ANEPVV.

En fait les besoins de trésorerie des clubs devraient apparaître en fin d'année 2020 ou début d'année 2021. Il s'avère qu'il sera impossible de prendre en considération les difficultés liées aux charges salariales.

Le compte prévoyance pourrait être sollicité par les adhérents même si ce compte est faible par rapport au compte accident.

5. ÉLABORATION D'UN COMMUNIQUÉ A NOS ADHÉRENTS

La communication vers les clubs est très importante.

Notre Président propose un texte qui a été amendé en cours de Conseil puis par courriers électroniques :

Le Président et les Administrateurs de l'Anepvv espèrent que vous-même, vos proches et vos membres ont pu rester hors d'atteinte de la pandémie actuelle.

Nous devons maintenant préparer la reprise de notre activité, que nous espérons assez proche. Il est certain que sa suspension ne sera pas sans impact sur l'équilibre financier de nos structures. De même que cette reprise ne pourra se faire, au moins pour quelques mois encore, sans la mise en place de règles et procédures strictes de protection sanitaire.

S'il est encore trop tôt pour apporter des réponses définitives le conseil de l'Anepvv a décidé la mise en place de mesures provisoires sur ces deux aspects.

Amortir l'impact financier et soulager votre trésorerie

Notre conseil a décidé dans une première étape de ne pas appeler la seconde tranche de l'appel à cotisation (35%) dans l'attente d'une révision profonde et exceptionnelle de nos taux de cotisation 2020. Cette révision interviendra dans le courant du mois de septembre une fois connus le niveau de la baisse d'activité et l'accidentologie du cœur de cette saison.

Sur ce dernier point nous souhaitons attirer votre attention sur les risques liés au faible entraînement des pilotes durant l'avant saison. L'expérience a montré que les années où les conditions météorologiques étaient mauvaises durant le printemps, les accidents étaient plus fréquents à la belle saison. Cette année la capacité de chacun à assurer un haut niveau de sécurité se répercutera sur les taux d'appels rectificatifs de vos cotisations Anepvv en fin de saison.

Pour ceux qui n'ont pas encore été en mesure de régler la première échéance de cotisation (25%) la date limite est fixée quinze jours après l'autorisation de reprise de l'activité et au plus tard le 15 juillet. Seules les demandes de prise en charge des associations à jour de cette première échéance seront traitées.

Vous recevrez tous dans le courant de la seconde quinzaine de septembre un appel de cotisation rectifié qui nous l'espérons devrait faire apparaître une réduction significative.

Pour les associations ayant un prêt en cours, le conseil a également décidé de reporter sans frais une semestrialité en fin de contrat. Pour 2020, si vous avez réglé la première semestrialité, vous n'avez pas à régler la seconde ; dans le cas contraire, seule la seconde sera à régler.

Accompagnement pour la reprise de l'activité.

Sur ce point le conseil a décidé que tous les frais engendrés par la mise en place des mesures de protection sanitaire et la fourniture des produits associés (gel, masques, ...) pourraient être financés, sur présentation des factures acquittées, par prélèvement en partie sur votre compte accident et en partie sur votre compte prévoyance et ce jusqu'à fin 2020. Des directives et préconisations de notre fédération sur les procédures à respecter devraient vous être diffusées avant la levée des interdictions de vol. Dans ce cadre l'ANEPPV participe avec la FFVP à un achat groupé de masques dont vous serez les destinataires afin de disposer d'un lot initial pour la reprise de l'activité.

Si, au-delà de ces adaptations, des difficultés particulières, liées à ce contexte, se font jour dans votre association n'hésitez à prendre contact avec nos services et ceux de notre fédération afin de nous permettre d'étudier des modalités d'assistance spécifiques complémentaires.

Nous restons à l'écoute tant de vos difficultés que de vos suggestions afin d'améliorer notre service et de permettre à chacun, au travers de la solidarité et de l'entraide qui conduisent nos décisions, de traverser dans les meilleures conditions cette période délicate.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos meilleures salutations vélivoles.

L'ANEPPV reste à l'écoute des clubs.

Une enquête pourrait être lancée en septembre vers les clubs sur la réalité de leur activité 2020, des ressources au 01 janvier 2021 et des besoins pour relancer 2021.

6. POINTS DIVERS

TRÉSORERIE :

À ce jour, sur 155 adhérents, 61 ont réglé les 25% de leur cotisation 2020.

Nous n'adresserons pas de relance avant le 15 juillet.

Notre comptable nous adressera une situation des flux de trésorerie chaque fin de mois.

Le HAVRE : Le Président nous aurait fait parvenir un recommandé par le service dématérialisé de la poste en attente de réception.

Tour de table : La notion de versement de la première partie de cotisation au 15 juillet apparaît pour plusieurs un peu tardive pour les cotisations.

DATE À RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration :

Mardi 05 mai 2020 – Vidéoconférence – 10h00

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 11h45.